

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension d'un lotissement d'habitat - 5ème tranche de l'écoquartier "Les Petites Grèves"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale Commune de DOUZY  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale CLOSE Charline, Maire

RCS / SIRET 

2	0	0	0	5	3	4	3	7	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Collectivité

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement / b) des projets soumis à examen au cas par cas (terrain d'assiette compris en 5 et 10 ha)	Surface du projet d'extension : 8 ha (tranche 5)  Le projet est également soumis à l'application de la nomenclature "eau" (cf. paragraphe 4.4.).

4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Travaux de viabilisation comprenant l'aménagement de voies nouvelles avec les réseaux divers (eau potable, eaux usées, électricité, télécom, gaz) et une gestion des eaux pluviales par infiltration, complétée par une collecte superficielle.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une opération d'ensemble dénommée "Ecoquartier des Petites Grèves", débutée en 2009, dont il constitue la 5<sup>è</sup> et dernière tranche.

Il doit permettre l'accueil de constructions individuelles ou semi-individuelles avec une mixité d'usages, social et privatif, pour répondre à la demande de logements de toutes les classes d'âges.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux en deux phases chronologiques :

Phase 1 :

Décapage de la terre végétale située dans les emprises à aménager.

Réalisation de tranchées pour pose de réseaux enterrés d'assainissement eaux usées gravitaire, d'eau potable, d'électricité, d'éclairage public, de télécom et de gaz.

Terrassements en déblais et création de structures de chaussée pour la desserte des futurs logements.

Réalisation de fossés et noues de collecte des eaux pluviales par ruissellement. Extension du bassin tampon de régulation de débit des eaux avec rejet dans la Chiers le cas échéant (pour la part non infiltrée). Il n'y aura pas de rejet direct vers le ruisseau de Boulacourt longeant l'emprise du projet à l'Ouest.

Interruption des travaux pour permettre les constructions de bâtiments par les divers opérateurs privés et publics intéressés.

Phase 2 :

Aménagement des finitions de voirie (bordures, revêtements) et création des allées de circulations douces.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une ou deux fauches par an des espaces dédiés à la gestion des eaux pluviales.

Contrôle du bon fonctionnement du réseau d'eau usées.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Archéologie : sondages réalisés en 2009 et prescription des fouilles par arrêté préfectoral du 18 janvier 2010, dans une emprise de 5000 m<sup>2</sup> au nord-ouest de l'opération. Cette surface est exclue du périmètre d'aménagement.

- Loi sur l'eau : dossier de demande d'autorisation à établir au titre de la rubrique 2.1.5.0. (rejet d'eaux pluviales) de la nomenclature "eau" du code de l'environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Voirie publique :	1 100 ml environ soit 10 410 m <sup>2</sup> (dont parkings adjacents)
Fossés-noues :	650 ml environ
Emprise globale :	8 ha
Nombre de logements créés estimés :	100 unités

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Les Petites Grèves  
08140 DOUZY

Parcelle cadastrée Section ZH n° 307  
(en partie).

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 05°01'37"3 Lat. 49°40'08"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Chiers de Remilly-Aillicourt à La-Ferté-sur-Chiers".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le P.P.R.I. Meuse Amont 2 / Chiers.  Approuvé le 8 février 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à proximité de la Zone de Protection Spéciale "CONFLUENCE DES VALLÉES DE LA MEUSE ET DE LA CHIERS" (FR2112004 - délimitée au titre de la Directive "Oiseaux"), qui se trouve à 500m environ au Sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de 100 nouveaux logements va permettre l'installation de nouveaux habitants et, nécessairement, l'augmentation des besoins en eau potable à hauteur de 36 m3 / jour environ (300 habitants x 120 L/jour/hab.) et en défense incendie. Les capacités de la ressource actuelle sont a priori suffisantes pour assurer les besoins actuels de la commune et les besoins futurs, en liaison avec la réalisation de ce projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'excédent des déblais de terrassement sera stocké, sur un terrain communal, au Nord de la tranche 5 (merlon contre l'emprise de la voie ferrée).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux rocheux naturels seront utilisés pour les structures de voiries. Dans le cadre d'une tranche précédente, le traitement des chaussées avec les matériaux du site s'est révélé inefficace.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ripisylve du ruisseau de Boulacourt, affluent de la Chiers, sera conservée et la continuité écologique préservée dans une bande de 10m minimum. Le site est actuellement cultivé et présente donc une biodiversité relativement faible. La création de logements avec jardins à l'arrière (du côté du ruisseau) permettra d'augmenter la largeur de ce corridor.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS "Confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers" se trouve à près de 500m au sud du projet. Sa limite nord est formée par le lit de la Chiers. Considérant la situation du projet dans la continuité d'une zone urbanisée et sa vocation à accueillir des logements, les impacts éventuels de ce dernier sur les objectifs de conservation du site ne seront sensibles que temporairement, en phase travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est actuellement en nature de terre cultivée, bien que non recensée par le Registre Parcellaire Graphique de 2017. A l'heure actuelle, le terrain, propriété communale, n'est plus grevé de bail agricole. Il est souligné que le projet se trouve en zone 1AU (ouverte à l'urbanisation) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se trouve en dehors de la zone inondable cartographiée par le PPRI "Meuse Amont 2 / Chiers".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une augmentation du trafic est à prévoir, en raison de l'augmentation du nombre d'habitants dans le quartier. Les extensions de voiries seront créées en conséquence (raccordées sur les voiries créées pour les tranches précédentes).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase travaux uniquement. L'emprise est située dans la bande de protection acoustique de la voie ferrée (au nord). Les habitations concernées seront isolées en conséquence.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de vibrations, en phase de travaux uniquement (compactage de matériaux notamment).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage public est prévu le long des voiries et d'une partie des cheminements. Dans la continuité du matériel mis en place pour les tranches précédentes, il sera conçu conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 27.12.2018), de manière notamment à renvoyer les flux lumineux vers le sol avec un coefficient d'éblouissement faible. Aucun éclairage ne sera mis en œuvre du côté du ruisseau (pour ne pas perturber les espèces présentes).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'eaux pluviales. Elles seront préférentiellement infiltrées dans les parcelles privées et le long des voiries. La part non infiltrée rejoindra le bassin de régulation créé pour les tranches précédentes (à prolonger dans le cadre du projet faisant l'objet de ce dossier) et dont l'exutoire est la Chiers.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de l'apport d'eaux usées domestiques, généré par la création de nouveaux logements. Elles seront collectées et dirigées vers la station d'épuration de BAZEILLES, via le réseau surpressé existant (et suffisamment dimensionné).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouvelles installations engendreront la production de déchets ménagers, collectés via le circuit de collecte existant.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une surface de 5 000 m <sup>2</sup> au nord de l'emprise du projet est gelée dans l'attente d'éventuelles fouilles archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est actuellement en nature de terre cultivée, bien que non recensée par le Registre Parcellaire Graphique de 2017. A l'heure actuelle, le terrain, propriété communale, n'est plus grevé de bail agricole. Le projet se trouve en zone 1AU (ouverte à l'urbanisation) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet présenté dans ce dossier constitue la 5ème et dernière tranche d'aménagement de l'écoquartier des Petites Grèves. Il répond à une demande locale forte.

L'emprise se trouve en dehors de périmètres de sites naturels sensibles, que sont les ZNIEFF de type 1, les sites Natura 2000 et les zones humides.

Une bande de 10 m minimum sera préservée le long du ruisseau de Boulacourt. Elle sera longée par les jardins, installés à l'arrière des habitations, permettant d'augmenter encore la largeur de corridor vert en frange ouest du projet.

La gestion des eaux pluviales sera préférentiellement traitée par infiltration, conformément aux dispositions du SDAGE.

Afin de limiter les nuisances liées aux émissions lumineuses, le matériel d'éclairage sera conçu de manière à diriger les flux lumineux vers le sol. Aucun éclairage ne sera mis en place le long du ruisseau du Boulacourt.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce qui est présenté précédemment, le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de demande de subventions (DETR), pour préciser la description du projet et de son contexte.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DOUZY

le. 22 janvier 2020

Signature



LE MAIRE  
C. CLOSSE

